



REPONSE MUTUALISTE A UN REGIME

FRAIS DE SANTE

17 Septembre 2021

Yannick Porracchia

Directeur Général Adjoint

7 quai de la Joliette – Marseille

06.81.58.34.05

Yannick.porracchia@solimut.fr

- ☐ Contexte
- ☐ Notre proposition
- ☐ Nos engagements

Contexte

- ✓ Une volonté **d'harmonisation** des régimes frais de santé actifs existant.
- ✓ Une **présence mutualiste** déjà existante au plus près des attentes des salariés sur les principaux sites (Albi , Chalon sur Saône, Cognac , Saint Romain le Puy , Lagnieu).
- ✓ Un dispositif de **solidarité intergénérationnelle** mis en place dans certains lieux.

Notre proposition

- ✓ **L'extension de la réponse mutualiste** à l'ensemble des sites en incluant la réponse de la Mutuelle 403 sur les sites proches de Cognac et celle de Solimut dans l'Aisne et en région parisienne.
- ✓ Des prestations qui répondent strictement à **l'état actuel de vos réflexions**.
- ✓ Le **maintien des emplois** et de **l'accueil de proximité** sur les sites qui en disposent actuellement.
- ✓ Une **mutualisation des régimes** actifs / retraités , déjà présente , mais renforcée à l'ensemble des sites **avec une participation des CSE**.
- ✓ Un **suivi régulier** devant la gouvernance du régime nous permettant d'assurer la pérennité du régime (réflexion à mener sur la PB et maintien des taux).

Notre proposition

	En % PMSS	
ACTIFS	Scénario 2	Surcomplémentaire non responsable
Salarié + enfant	3,100%	0,178%
Conjoint facultatif	2,196%	0,126%

En €	
Scénario 2	Surcomplémentaire non responsable
106,26 €	6,12 €
75,27 €	4,34 €

NB : Le tarif des conjoints dont l'adhésion est facultative peut être affiné par une meilleure connaissance de la démographie et des risques d'anti sélection.

Ces tarifs prennent en compte des chargements à hauteur de 12% (dont 1% de frais d'apérition) et 2% de frais de conseil.

Cette cotisation ne prend pas en compte la « cotisation complémentaire » dont l'objectif est de maintenir la solidarité intergénérationnelle. Sa mise en œuvre appartient à la gouvernance du régime.

Notre proposition

- ✓ Une poursuite des offres et services existants :

Dématérialisation des demandes de remboursement de prestations

Réseau de soins mutualiste

Tiers Payant généralisé

Assistance Vie Quotidienne

Fonds social

Nos engagements

- ✓ Une offre qui s'inscrit dans le cadre d'une convention de coassurance entre les organismes actuels et pilotée par un apériteur.
- ✓ Une gestion maintenue en proximité : chaque organisme conserve la gestion en local , l'apériteur assure la remontée des résultats consolidés de l'ensemble du groupe.
- ✓ Un engagement de présentations des CR en réunion paritaire 2 fois par an.

En conclusion :

Une solution qui harmonise les régimes,

maintient la proximité,

élargit la solidarité intergénérationnelle,

en s'appuyant sur un tarif d'équilibre pour pérenniser un partenariat déjà historique.